

# Régie du logement



## **Ce qu'est la Régie du logement**

Organisme provincial dont le mandat est de régir le marché de location résidentiel. Ce marché est réglementé par la loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec.

## **Les fonctions de la Régie**

- ✓ Renseigner les locateurs et locataires sur leurs droits et obligations.
- ✓ Favoriser la conciliation entre locateur et locataire.
- ✓ Faire des études et établir des statistiques sur la situation de logement au Québec.
- ✓ Entendre les parties lorsqu'il y a dépôt d'une demande par le locateur ou le locataire et rendre une décision écrite.

## **Dans quels cas la Régie peut-elle agir?**

Pour entendre des causes relatives...

- ✓ Au bail d'un logement résidentiel
- ✓ À la reconduction d'un bail
- ✓ À la fixation du loyer
- ✓ Au changement d'affectation
- ✓ À l'agrandissement d'un logement
- ✓ Au bail d'un logement à loyer modique
- ✓ À la reprise d'un logement
- ✓ À la subdivision

La Régie est aussi compétente pour décider de toute demande relative à:

- ✓ La démolition d'un logement situé dans une municipalité où aucun règlement n'est adopté à cet effet
- ✓ L'aliénation d'un immeuble situé dans un ensemble immobilier
- ✓ La conversion d'un immeuble en copropriété divisée
- ✓ Au dépôt du loyer

## **Services offerts**

- ✧ Service téléphonique
- ✧ Consultations individuelles
- ✧ Publications gratuites
- ✧ Site internet pour répondre aux questions des gens
- ✧ Distribution de formulaires de bail, de résiliation de bail, d'entente et de sous-location

## **Pour plus de renseignements :**



Régie du logement - Place Québec  
900, boul. René Lévesque Est, bur. RC 120  
Québec (Québec)  
G1R 2B5



Général: 1-800-683-2245  
Bureau de Québec: 683-2245



<http://www.rdl.gouv.qc.ca>